



Bilan de la gestion des matières résiduelles

2018

Février 2019

TABLE DES MATIÈRES

1.	Faits saillants.....	5
2.	Quantités	5
2.1.	Quantités totales collectées.....	5
2.2.	Quantités par unité d'occupation et par habitant	7
3.	Écocentre	7
4.	Plan de communication	9
4.1.	Sensibilisation	9
4.2.	Objectifs	9
4.3.	Portée.....	9
4.4.	Méthodologie.....	9
4.4.1.	Sensibilisation générale	9
4.4.2.	Nombre d'immeubles échantillonnés	10
4.4.3.	Évaluation de la participation	10
4.4.4.	Tri et qualité de la matière.....	11
4.4.5.	Sensibilisation spécifique dans les multilogements	11
4.4.6.	Données recueillies par l'agent de sensibilisation	11
4.4.7.	Billets de courtoisie distribués.....	12
5.	Projets	12
6.	Conclusion.....	12

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3-1. Quantités totales collectées (en tonne métrique).....	5
Tableau 3-2. Quantités par unité d'occupation et par habitant (2018)	7
Tableau 4-1 Quantités récupérées à l'écocentre	8
Tableau 4-2 Autres matières reçues à l'écocentre.....	8

LISTE DES FIGURES

Figure 3-1 Évolution des quantités de 2016 à 2018.....	6
Figure 3-2 Composition des matières collectées en 2018	6

Abréviations utilisées

CRD	Construction, rénovation et démolition
Hab.	Habitant
ICI	Industries, commerces et institutions
Kg	Kilogramme
MO	Matières organiques composées de résidus alimentaires et de résidus de jardin
MR	Matières recyclables composées de carton, papier, plastique, verre et métal
OM	Ordures ménagères : contenu du bac et conteneurs à déchets ainsi que les encombrants
Tonne	Tonne métrique : 1 000 Kg ou 2 202,64 livres
u.o.	Unité d'occupation résidentielle ou commerciale

1. Faits saillants

Mission Réduction porte ses fruits!

Par rapport à 2017 :

- Réduction de la génération totale de 1 242 tonnes, soit 4,4 %, ce qui représente une réduction de 45 kg/u.o. ou 24 kg/hab.;
- Réduction de 1 199 tonnes d'ordures ménagères, soit 8,1 %, ce qui représente une réduction de 23 kg/hab.;
- Une diminution de 337 tonnes de résidus de construction, de rénovation et de démolition, représentant 6,58 kg/hab.;
- Une augmentation de 207 tonnes des matières recyclables, soit 4,4 %, représentant une augmentation de 4 kg/hab.;
- Une augmentation de 87 tonnes des matières organiques, soit 1,5 %, représentant 1,70 kg par habitant.

2. Quantités

2.1. Quantités totales collectées

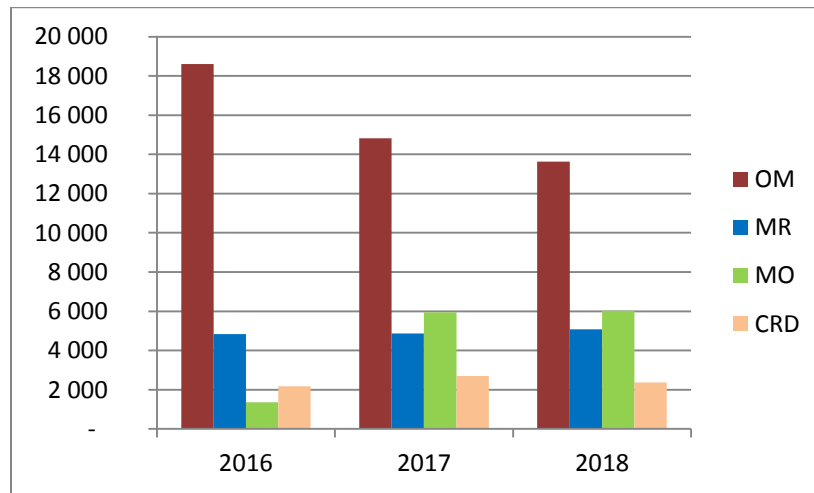
Le tableau suivant illustre les quantités totales collectées de 2016 à 2017 en bordure de rue et à l'écocentre.

Tableau 2-1 Quantités totales collectées (en tonne métrique)

Année	OM	MR	MO	CRD	Total
2016	18 598	4 834	1 366	2 169	26 967
2017	14 821	4 872	5 944	2 702	28 339
2018	13 622	5 079	6 031	2 365	27 097
Écart 2018/2017	- 1 199	207	87	- 337	- 1 242
Écart en % 2018/2017	-8,1%	4,2%	1,5%	-12,5%	-4,4%

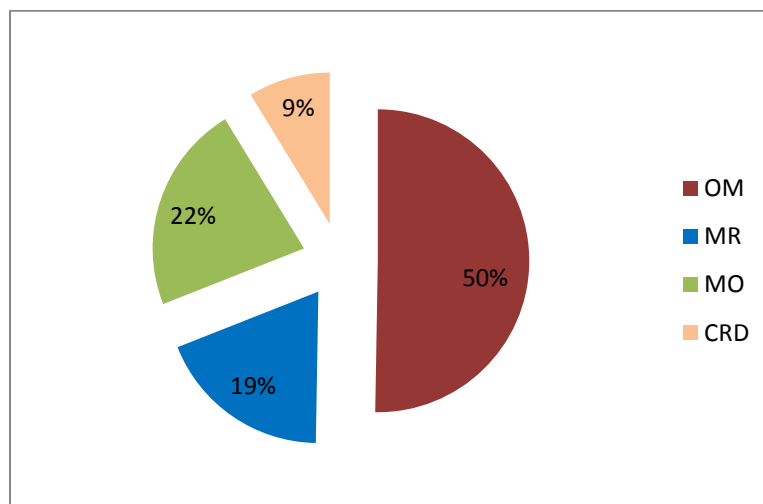
Il y a une réduction totale de 1 242 tonnes de la génération toutes matières confondues. Les ordures ménagères sont réduites de 1 199 tonnes alors que les matières recyclables récupérées ont augmenté de 207 tonnes.

Figure 2-1 Évolution des quantités de 2016 à 2018



De cette figure, il ressort que la tendance de la génération des ordures ménagères est à la baisse alors que celle des matières organiques est à la hausse. Quant aux matières recyclables, elles sont relativement stables et demeurent autour de 5 000 tonnes par an.

Figure 2-2 Composition des matières collectées en 2018



Depuis l'implantation de la collecte des matières organiques, la part des ordures ménagères est réduite de 25 %.

2.2. Quantités par unité d'occupation et par habitant

Le tableau suivant illustre les quantités par unité d'occupation et par habitant. Ces quantités sont collectées sur l'ensemble du territoire de la MRC, incluant l'écocentre et comprenant le secteur résidentiel et une partie des ICI desservis dans le cadre des contrats de la MRC.

Tableau 2-2 Quantités par unité d'occupation et par habitant (2018)

Matières	OM	MR	MO	CRD	Total
Quantité (tonne)	13 621	5 079	6 032	2 365	27 097
Pourcentage	50 %	19 %	22 %	9 %	100 %
kg/u.o.	494	184	219	86	983
kg/hab.	267	100	118	46	531

Chaque unité d'occupation (logement, unité commerciale) a généré en moyenne 983 kg alors qu'un résident a produit en moyenne 531 kg. Les matières recyclables représentent 19 % de la composition des matières alors que le potentiel récupérable est de 35 %, de même pour les matières organiques, leur proportion dans la composition des matières collectées représente 22 % alors que le potentiel récupérable est de 44 %. Ce manque à récupérer est collecté avec les ordures ménagères qui sont acheminées à l'enfouissement. Des efforts de sensibilisation doivent être maintenus afin de rehausser les taux de récupération des matières recyclables et des matières organiques.

3. Écocentre

L'écocentre régional est un point d'apport volontaire pour plusieurs matières qui ne sont pas collectées en bordure de rue comme les résidus de construction, de rénovation et de démolition, les résidus domestiques dangereux, les grandes quantités de branches et de résidus verts, les pneus, les produits électroniques en fin de vie, etc.

En 2018, l'écocentre a accueilli 19 106 visiteurs qui ont déposé 3 424 tonnes de matières réparties ainsi :

Tableau 3-1 Quantités récupérées à l'écocentre

Matières	Quantité (tonne)	%
Agrégats (béton et brique)	729	21 %
Bardeaux d'asphalte	349	10 %
Bois	992	29 %
Gypse	200	6 %
Résidus verts (feuilles, branches, sapins de Noël)	524	5 %
Déchets	630	18 %
Total	3 424	100 %

En plus des matières ci-dessus collectées en quantités importantes, il y a lieu de noter que d'autres matières en moindres quantités, mais dont l'impact environnemental est très grand, sont déposées à l'écocentre et sont ensuite acheminées dans des installations spécialisées où elles sont traitées et recyclées de manière conforme. Ces matières sont :

Tableau 3-2 Autres matières reçues à l'écocentre

Matières	Quantité	
	Tonne	Nombre
Métaux	95,5	
RDD	46	
Appareils électroniques	42	
Batteries de véhicule	4,5	
Appareils contenant des halocarbures		573
Pneus		2 057
Extincteurs		96

4. Plan de communication

4.1. Sensibilisation

La sensibilisation est maintenue en permanence. L'inspecteur à la gestion des matières résiduelles tout en surveillant les opérations de collectes et en traitant les plaintes, inspecte les bacs et avise les citoyens sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles.

Un agent de sensibilisation a été recruté pendant l'été dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication pour l'implantation de la collecte des matières organiques. Cependant, sa mission ne s'est pas limitée qu'aux bacs bruns, elle incluait également les autres collectes. À noter également qu'en raison du manque de participation dans les multilogements, un volet sensibilisation ciblait spécialement les résidents des multilogements.

4.2. Objectifs

- Évaluer spécifiquement la participation des citoyens à la collecte des matières organiques;
- Sensibiliser directement les résidents des multilogements en faisant du porte-à-porte;
- Évaluer la qualité des matières mises dans les bacs de matières résiduelles;
- Informer et sensibiliser les citoyens au tri adéquat des matières résiduelles de manière générale.

4.3. Portée

Cette activité a couvert l'ensemble des 12 municipalités de la MRC. L'agent de sensibilisation a parcouru en véhicule le territoire de la MRC.

4.4. Méthodologie

4.4.1. Sensibilisation générale

Un ensemble de grappes d'immeubles constitue l'échantillon de travail préalablement déterminé. Ces grappes ont été choisies de manière à représenter le parc immobilier sur le territoire de la MRC. En ce sens, les grappes représentent :

- Le milieu rural et le milieu urbain;
- Les maisons unifamiliales;

- Les plex (2 à 5 logements);
- Les multilogements locatifs;
- Les condominiums;
- Les immeubles selon le niveau social.

Avant chaque collecte, l'agent de sensibilisation circulait devant la grappe d'immeubles pour noter le nombre de bacs bruns sortis. Il ouvrait également chaque bac (brun, bleu et noir) pour constater si le tri était bien fait et notait toute contamination, soit la présence de plastique dans les bacs bruns. Lorsque le bac contenait des matières non admissibles, il remettait un billet de courtoisie. Si les résidents étaient présents, il en profitait pour échanger avec eux sur la gestion des matières résiduelles, comme les enjeux, les matières acceptées et refusées, répondre à leurs questions, etc. Dans le cas où il ne pouvait pas répondre, il les orientait au service de gestion des matières résiduelles de la MRC, soit à l'inspecteur ou au coordonnateur.

4.4.2. Nombre d'immeubles échantillonnés

21 grappes constituant l'échantillon ont été définies, soit une grappe pour chacune des municipalités et 10 grappes pour la ville de Sorel-Tracy. L'échantillon total (ensemble des grappes) est constitué de 1 210 immeubles.

Au cours des 11 semaines, 9 511 bacs ont été inspectés par l'agent de sensibilisation.

4.4.3. Évaluation de la participation

La formule utilisée pour déterminer le taux de participation est la suivante :

$$\frac{(\text{Nombre d'immeubles ayant sorti le bac brun au moins une fois pendant 6 semaines}) \times 100}{\text{Nombre total d'immeubles composant l'échantillon}}$$

Nombre total d'immeubles composant l'échantillon

Le nombre d'immeubles qui composait l'échantillon était de 1 210. De ce nombre, 1 030 immeubles avaient sorti le bac brun au moins 1 fois pendant 6 semaines. Le taux de participation est donc de 85 %.

- La participation moyenne est de 85 %, tous secteurs et municipalités confondus.
- La participation dans les municipalités rurales est appréciable, variant de 65 % à 95 %.

- La participation en milieu urbain diffère d'un secteur à l'autre selon la catégorie d'immeubles. Ainsi, dans les maisons unifamiliales, la participation avoisine les 100 % alors qu'elle ne dépasse pas les 20 % dans les multilogements. À noter également que dans les multilogements, les bacs bruns sont nettement sous-utilisés en raison du faible nombre de locataires qui y participent, exemple : pour un immeuble de 92 logements, il n'y a qu'un seul bac brun rempli qu'à moitié.
- La participation est également corrélée au niveau social. Ainsi, dans les secteurs à hauts revenus, la participation est supérieure à celle des secteurs à revenus moins élevés.

4.4.4. Tri et qualité de la matière

Parmi les 9 511 bacs inspectés pendant la durée de l'activité, 22 contenaient des matières non acceptées, notamment plusieurs sacs en plastique. Le taux de contamination est cependant très faible. Ce taux est jugé acceptable. Toutefois, pour faire un compost de bonne qualité, l'accent sera mis sur l'importance de bien trier les matières, d'où la pertinence de continuer le programme de sensibilisation.

4.4.5. Sensibilisation spécifique dans les multilogements

La liste des multilogements étant établie, l'agent se rend deux fois par semaine, en début de soirée, pour rencontrer les résidents à leur domicile. Un questionnaire est préparé afin de sonder les résidents sur leur perception par rapport aux matières résiduelles. L'agent les informe et les encourage à participer. Les contraintes et les causes de leur non-participation sont également relevées.

4.4.6. Données recueillies par l'agent de sensibilisation

L'agent de sensibilisation a visité 71 immeubles totalisant 1 090 logements. De ce nombre, 480 locataires ont été rejoints (les autres étaient absents). Sur les 480 locataires, 262 sont intéressés à participer à la collecte des matières organiques (bac brun), soit 55 %. Toutefois, seuls 94 locataires affirment composter, soit 20 %. Les raisons invoquées pour la non-participation : odeurs, mouches, vers, ne veut pas se déplacer, ne mange pas à la maison, n'a pas de minibac, etc.

Les ambassadeurs : ce qui est intéressant dans les données recueillies est le nombre de locataires disponibles pour être des ambassadeurs dans des activités de sensibilisation. Les ambassadeurs participeront éventuellement à des activités de sensibilisation pour inciter les autres résidents des multilogements à participer. Ainsi, 53 locataires se sont portés volontaires pour être des ambassadeurs.

À noter que parmi ces 53 personnes, plusieurs d'entre eux ne compostent pas encore, mais songent à le faire.

4.4.7. Billets de courtoisie distribués

Au total, 376 billets de courtoisie ont été distribués par l'agent de sensibilisation. Ces billets concernaient les matières non acceptées dans les bacs comme le plastique dans les bacs bruns, les résidus alimentaires dans les bacs noirs, les résidus verts dans le bac bleu, etc.

5. Projets

Des activités de sensibilisation visant des résidents et des propriétaires de multilogements seront effectuées afin de les inciter à participer au bon tri des matières. À cet effet, un agent de sensibilisation sera recruté la prochaine saison estivale.

Par ailleurs, la sensibilisation se maintiendra de manière générale à tous les usagers, qu'ils soient résidentiels ou ICI, afin d'informer les citoyens sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles. L'inspecteur à la gestion des matières résiduelles met l'emphase sur l'information et la sensibilisation lors de ces tournées et inspections quotidiennes sur le territoire.

Finalement, le programme de sensibilisation dans les écoles sera reconduit en 2019. Une animatrice du Biophare offrira des ateliers de sensibilisation aux enfants dans les écoles.

6. Conclusion

Près de deux ans après l'implantation de la collecte des matières organiques, la récupération des matières résiduelles s'est grandement améliorée. Le taux de récupération des matières organiques est de 60 %. Le taux d'enfouissement est quant à lui de 50 %. Autrement, la moitié de ce qui est généré est enfouie. Est-il possible de réduire encore plus les quantités éliminées par enfouissement ? Oui, et ce, grâce à un effort de sensibilisation des résidents. Aussi, le programme **Mission Réduction** doit être maintenu sous de multiples formes. Ainsi, en 2019, les ateliers de sensibilisation dans les écoles seront reconduits, un projet de sensibilisation à l'intention des résidents de multilogements est également en préparation, un agent de sensibilisation sera également recruté pour la période estivale pour intensifier la sensibilisation des usagers directement sur le terrain en faisant du porte-à-porte.